

n'a été mis en place pour remédier à cet état de choses. De ce fait, la surveillance globale des performances de programme reste fort problématique.

OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

La protection de l'environnement constitue l'un des fondements essentiels du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Cela signifie que si l'on ne parvient pas à assurer une biodiversité stable, les efforts de développement social et économique en seront compromis. Les forêts jouent aussi un rôle critique dans la préservation de la santé de l'environnement en atténuant le changement climatique, en protégeant la biodiversité, en conservant des sources d'eau propres et salubres, en contrôlant l'érosion, en protégeant les sols agricoles, en fournissant une énergie renouvelable à un prix abordable, et en valorisant l'environnement urbain. Il y a une triste réalité que notre société mondialisée a impunément autorisée : l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles que sont les forêts, les terres, les étendues d'eau et les pêcheries. Bien qu'étant souvent le fait d'un petit nombre de puissants, ce type d'exploitation a occasionné des changements alarmants dans notre monde naturel au cours des dernières décennies. Cette évolution s'est avérée être particulièrement préjudiciable aux populations les plus vulnérables du monde, qui dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance (CEA, 2010b).

De ce fait, la situation générale relative à l'ODD 7 est quelque peu contradictoire. D'une part, l'on constate que la plupart des pays paraissent théoriquement acquis à la cause de la viabilité de l'environnement mais d'autre part, l'on observe que les progrès vers la réalisation de cet objectif sont fort

lents. Le volume des émissions de gaz à effet de serre continue de croître et rares sont les pays qui ont procédé à des réductions substantielles en la matière. Des difficultés ont surgi dans la réalisation de la cible de la biodiversité et seul un petit nombre de pays est parvenu à étendre la couverture de ses aires protégées.

Des progrès destinés à faciliter l'accès aux sources d'eau sont en cours, mais l'accès à des installations sanitaires améliorées reste problématique dans la plupart des pays, surtout en zone rurale. La réalisation des cibles de l'ODD 7 et des autres ODD en Afrique est exacerbée par la menace du changement climatique et ses impacts potentiels sur les écosystèmes, l'approvisionnement en eau et la dégradation de la biodiversité.

La plupart des données relatives aux quatre cibles de l'Objectif 7 ne sont pas disponibles au niveau des pays ou n'ont pas été mises à jour depuis la publication du *Rapport ODD 2010 - Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des ODD*. C'est pour cette raison que l'évaluation des progrès relatifs à cet objectif ne portera que sur les indicateurs pour lesquels des données mises à jour sont disponibles.

Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Indicateur 7.2 : Émissions de CO₂ (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat)

Les émissions de l'ensemble des combustibles ont augmenté au fil des années sur le continent

africain. Aujourd'hui, les combustibles liquides et solides représentent 36 pour cent des émissions, et les combustibles gazeux 16,3 pour cent du total des émissions (Boden et al., 2010). Il convient cependant de noter que l'Afrique ne contribue que marginalement (moins de 4 pour cent) aux émissions mondiales de CO₂. Un petit nombre de pays (Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Nigeria) sont responsables de la majeure partie des émissions provenant de combustibles fossiles. Dans 36 pays africains, les émissions de CO₂ ont augmenté entre 1990 et 2007 et parmi ceux-ci, trois pays (Guinée équatoriale (7,1 pour cent), Seychelles (5,9 pour cent) et Maurice (1,7 pour cent) ont enregistré des augmentations conséquentes. Cependant, 16 autres pays ont réalisé des réductions dans leurs émissions. Le Gabon, en particulier, a réduit ses émissions de CO₂ à raison de 5,1 tonnes métriques par habitant entre 1990 et 2007 (Figure 45).

Certains pays d'Afrique, notamment l'Afrique du Sud et la Zambie, ont introduit des politiques de taxation des émissions de carbone comme moyen de réduire leur empreinte carbone. La taxe est appliquée à des véhicules non munis d'un certificat d'émissions de CO₂, lequel dépend essentiellement de la cylindrée du moteur. Cela montre qu'il est possible de mettre en place, au niveau national, des interventions réglementaires et des taxes environnementales dans le but d'assurer un environnement durable.

La Banque africaine de développement (BAD) a introduit un Cadre d'investissement dans l'énergie propre en Afrique⁶³ visant à accroître l'accès à

63 Approuvé par le Conseil d'administration de la BAD en mars 2008, le Cadre d'investissement dans l'énergie propre en Afrique (CEIF) complète la Stratégie de gestion du risque

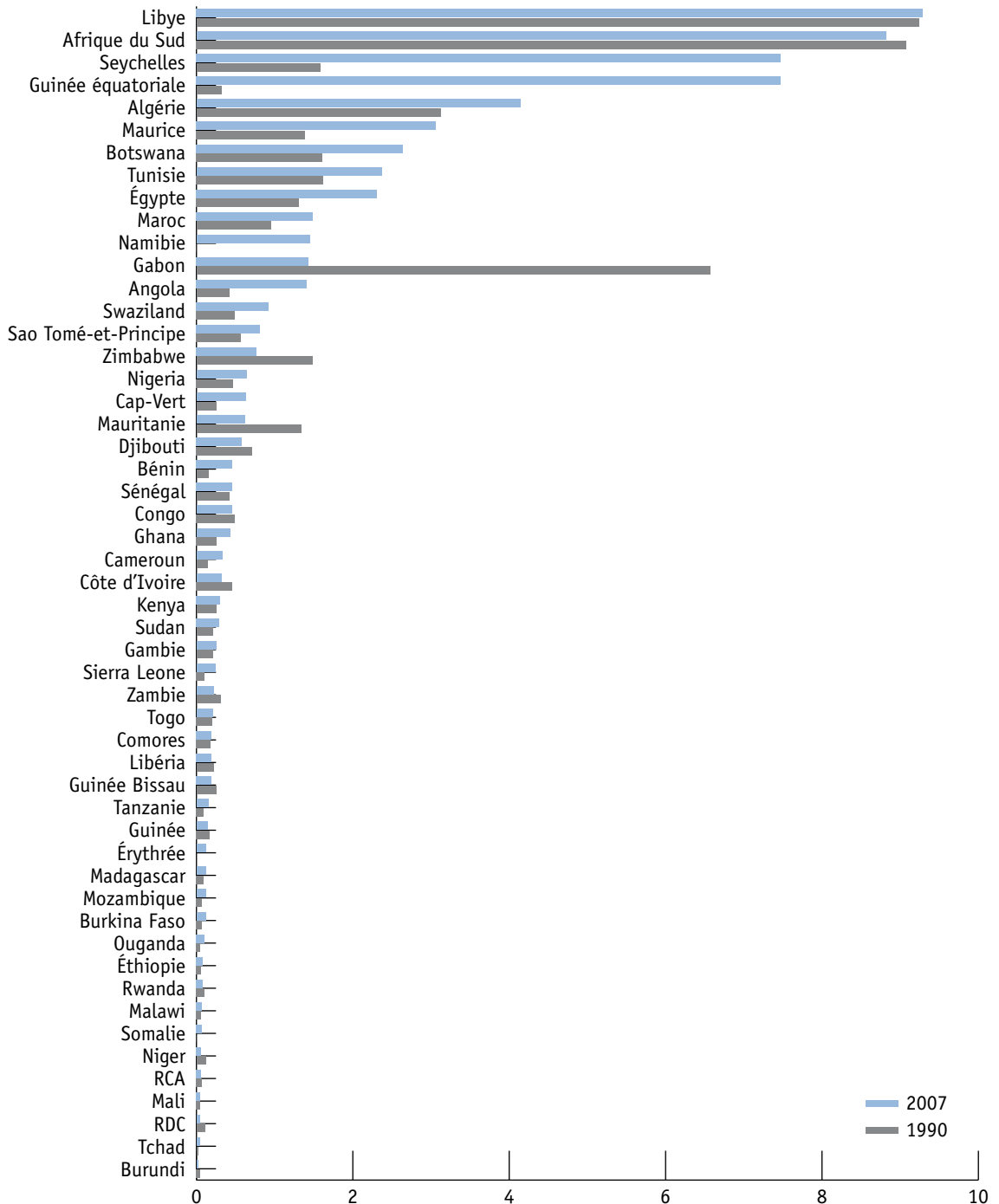
l'énergie sur le continent africain tout en favorisant l'usage progressivement accru d'énergies propres, à faibles émissions de carbone. Cette politique entend valoriser le fait que le continent dispose de vastes ressources d'énergie renouvelables, dont un potentiel hydro-électrique chiffré à 1 750 térawatts-heures, un potentiel géothermique estimé à 9 mégawatts ainsi que de l'énergie solaire et éolienne. En outre, les sources d'énergie renouvelables ne représentent pas seulement la meilleure option pour répondre aux besoins de l'importante population rurale de l'Afrique, mais elles peuvent aussi s'appliquer à une échelle suffisante pour ne plus dépendre de la production électrique de petites centrales thermiques onéreuses à moteur diesel.

Indicateur 7.3 : Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)

Cet indicateur permet d'assurer le suivi des progrès en vue de l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAP), selon les calendriers définis par le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conclu en 1987, et ses amendements subséquents. Sur le plan mondial, le Protocole de Montréal s'est avéré très fructueux, puisque la consommation de SAO a été réduite de 98 pour cent entre 1986 et 2008⁶⁴.

climatique et d'adaptation aux changements (CRMA) du Groupe de la BAD, destinée à réduire la vulnérabilité de ses pays membres régionaux (PMR) face à la variabilité du climat et à promouvoir la résilience climatique au moyen de projets et de programmes de développement financés par la Banque. Le Cadre d'investissement dans l'énergie propre en Afrique vise également le renforcement des capacités et des connaissances des PMR pour faire face aux défis du changement climatique et assurer la viabilité par le biais de réformes politiques et réglementaires adaptées.

64 ONU (2010, p. 54).

Figure 45 : Émissions de CO₂ en tonnes métriques par habitant (CDIAC), 1990 et 2007

Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

En Afrique, la consommation de SAO a aussi sensiblement diminué dans la plupart des pays entre 1996 et 2008 (*Tableau 7*). L'intégration du développement durable dans les cadres d'orientation nationale et le renforcement du partenariat mondial pour le développement ont contribué à ces avancées. La plupart des pays africains sont parvenus à réduire leur consommation de SAO en important moins de substances associées aux SAO. C'est ainsi que l'Afrique du Sud a diminué ses importations de halons et de chlorofluorocarbones (CFC) et éliminé presque complètement l'utilisation de SAO, notamment comme agents propulseurs d'aérosols.

Cible 7.B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre, d'ici à 2010, une diminution significative du taux de perte

Indicateur 7.6 : Proportion des zones terrestres et marines protégées

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit ainsi les aires protégées : « une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres ». Les cibles de pourcentage de couverture en aire protégée fixées par la Convention sur la biodiversité biologique (CDB), soit 10 pour cent en 2010 pour les environnements terrestres et 10 pour cent en 2012 pour les environnements marins, ont incité les pays à examiner et étendre leurs systèmes d'aires protégées, et à instaurer un suivi des progrès dans ce domaine.

Au cours de la période 1990-2009, 34 pays ont augmenté le pourcentage de leurs aires terrestres

et marines protégées. En 2009, 23 pays au total avaient atteint la cible de 10 pour cent de zones terrestres et marines protégées sur l'ensemble de leur territoire, par comparaison à 19 pays en 1990. Quatre pays ont accompli des progrès remarquables à cet égard pendant la période 1990-2009 : Guinée-Bissau (progression du pourcentage en aires protégées passant de 5,8 à 26,9 pour cent), Guinée équatoriale (de 5,0 à 14,0 pour cent), Gabon (de 3,9 à 14,3 pour cent) et Zimbabwe (de 18,0 à 28 pour cent) (*Tableau 8*).

Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8 : Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée

Bien que la part de la population ayant accès à l'eau salubre soit passée de 56 pour cent en 1990 à 65 pour cent en 2008, le taux de cette progression n'est pas suffisant pour permettre au continent d'atteindre la cible d'ici à 2015 (*Tableau 9*). L'accès à des sources améliorées d'eau potable a augmenté dans les zones rurales, passant de 40 pour cent en 1990 à 53 pour cent en 2008, alors qu'il est resté constant à 86 pour cent dans les zones urbaines sur la même période. La situation en milieu urbain est exacerbée par l'urbanisation rapide qui a donné lieu à une prolifération des bidonvilles.

Tableau 7 : Consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone en tonnes métriques de potentiel de déplétion ozonique (PDO), 1996 et 2008

Pays	1996	2008	Pays	1996	2008
Nigeria	5 111,1	312,7	Érythrée	43,2	3,1
Égypte	2 944,9	726,2	Mozambique	42,4	4,9
Algérie	2 654,5	236,9	Burkina Faso	41,8	27,2
Libye	1 498,7	111,6	Maurice	37,7	6,9
Maroc	1 465,0	212,7	Tchad	35,0	21,5
Tunisie	1 011,1	59,2	Namibie	33,9	5,8
RDC	960,4	16,6	Togo	33,7	9,4
Zimbabwe	901,3	37,3	Rwanda	30,4	2,9
Afrique du Sud	798,5	435,1	Guinée Bissau	26,3	2,2
Soudan	436,4	91,9	Swaziland	23,8	3,3
Kenya	410,6	75,7	Madagascar	23,5	3,0
Côte d'Ivoire	394,5	24,1	Djibouti	21,5	1,5
Cameroun	333,5	36,1	Gambie	21,0	0,5
Sénégal	298,4	19,5	Congo	18,9	2,0
Tanzanie	297,5	15,4	Niger	18,1	3,1
Somalie	259,4	28,3	Ouganda	15,8	0,0
Malawi	181,3	6,7	Ghana	15,7	21,6
Angola	114,8	20,2	Gabon	13,5	5,2
Mali	111,6	5,1	Mauritanie	7,8	6,5
Sierra Leone	111,5	5,8	Botswana	6,7	13,6
Libéria	89,0	3,4	Lesotho	6,6	11,6
Zambie	60,9	6,9	RCA	6,5	6,7
Guinée équatoriale	60,8	8,1	Sao Tomé-et-Principe	4,3	0,2
Bénin	59,0	6,0	Seychelles	2,4	0,6
Burundi	58,8	1,0	Comores	2,3	0,2
Guinée	52,4	2,7	Cap-Vert	2,3	0,8
Éthiopie	47,7	4,3			

Source : données extraites de la DSNU (mises à jour en août 2010).

Tableau 8 : Pourcentage de couverture des aires terrestres et marines protégées par rapport à l'ensemble du territoire, 1990 et 2009 (%)

Pays	1990	2009	Pays	1990	2009
Djibouti	0,1	0,1	Tchad	9,4	9,4
Libye	0,1	0,1	Ouganda	7,3	9,7
Somalie	0,3	0,3	RDC	10,0	10,0
Lesotho	0,5	0,5	Rwanda	9,9	10,0
Maurice	0,4	0,7	Togo	11,3	11,3
Seychelles	0,9	0,9	Kenya	11,4	11,6
Mauritanie	1,1	1,1	Angola	12,1	12,1
Tunisie	1,2	1,3	Nigeria	11,3	12,6
Gambie	1,2	1,3	Ghana	13,3	13,3
Maroc	1,1	1,5	Burkina Faso	13,4	13,9
Madagascar	1,7	2,4	Namibie	13,9	13,9
Mali	2,3	2,4	Guinée équatoriale	5,0	14,0
Cap-Vert	2,5	2,5	Gabon	3,9	14,3
Comores	0,0	2,7	RCA	14,4	14,7
Swaziland	3,0	3,0	Mozambique	13,8	14,8
Soudan	4,7	4,8	Malawi	15,0	15,0
Burundi	3,8	4,9	Éthiopie	17,7	18,4
Érythrée	4,9	5,0	Côte d'Ivoire	21,8	21,8
Sierra Leone	5,0	5,0	Sénégal	23,1	23,5
Libéria	5,1	5,1	Bénin	23,8	23,8
Égypte	2,1	6,1	Guinée Bissau	5,8	26,9
Algérie	6,2	6,3	Tanzanie	25,7	27,0
Guinée	6,8	6,8	Zimbabwe	18,0	28,0
Afrique du Sud	6,2	6,8	Botswana	30,3	30,9
Niger	6,8	6,8	Zambie	36,0	36,0
Congo	4,7	8,5			
Cameroun	6,9	9,0			

Source : données extraites de la DSNU (mises à jour en juin 2010)

Tableau 9 : Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée, 1990 et 2008 (%)

Population	1990	2008
Urbaine	86	86
Rurale	40	53
Total	56	65

Source : données extraites de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

Entre 1990 et 2008, sur les 42 pays pour lesquels des données étaient disponibles, 37 ont enregistré des avancées, d'importance variable, dans leur taux d'accès à des sources d'eau améliorées. Cependant, quatre pays (Algérie, Rwanda, Soudan et Tanzanie) ont régressé à cet égard tandis qu'à Maurice, le taux de couverture est resté inchangé (*Figure 46*). Les tendances relatives à cet indicateur révèlent de fortes disparités entre les milieux urbain et rural, les habitants des campagnes ayant moins d'accès à une source d'eau améliorée que les habitants des villes. La nette progression de l'accès à des sources d'eau améliorées est essentiellement imputable au secteur urbain, et notamment aux réformes de l'eau mises en œuvre dans un grand nombre de pays. Celles-ci ont généralement et dans une certaine mesure impliqué le secteur privé, mais les considérations relatives à l'égalité dans l'accès à l'eau n'ont pas été suffisamment prises en compte (CEA, 2009a).

Couverture urbaine – approvisionnement en eau amélioré

En 2008, la proportion de la population urbaine ayant accès à une source d'eau améliorée variait entre 52 pour cent (Mauritanie) et 100 pour cent (Égypte, Maurice et Seychelles) (*Figure 47*). En 1990, 26 pays bénéficiaient d'une couverture

de 80 pour cent en termes de sources d'eau améliorées en milieu urbain, contre 40 pays en 2008. Les pays les moins performants à cet égard en 1990 incluaient l'Angola, la Mauritanie et le Tchad, avec un taux inférieur à 50 pour cent. Par contre, en 2008, il n'existait plus de pays ayant une couverture inférieure à 50 pour cent en zone urbaine.

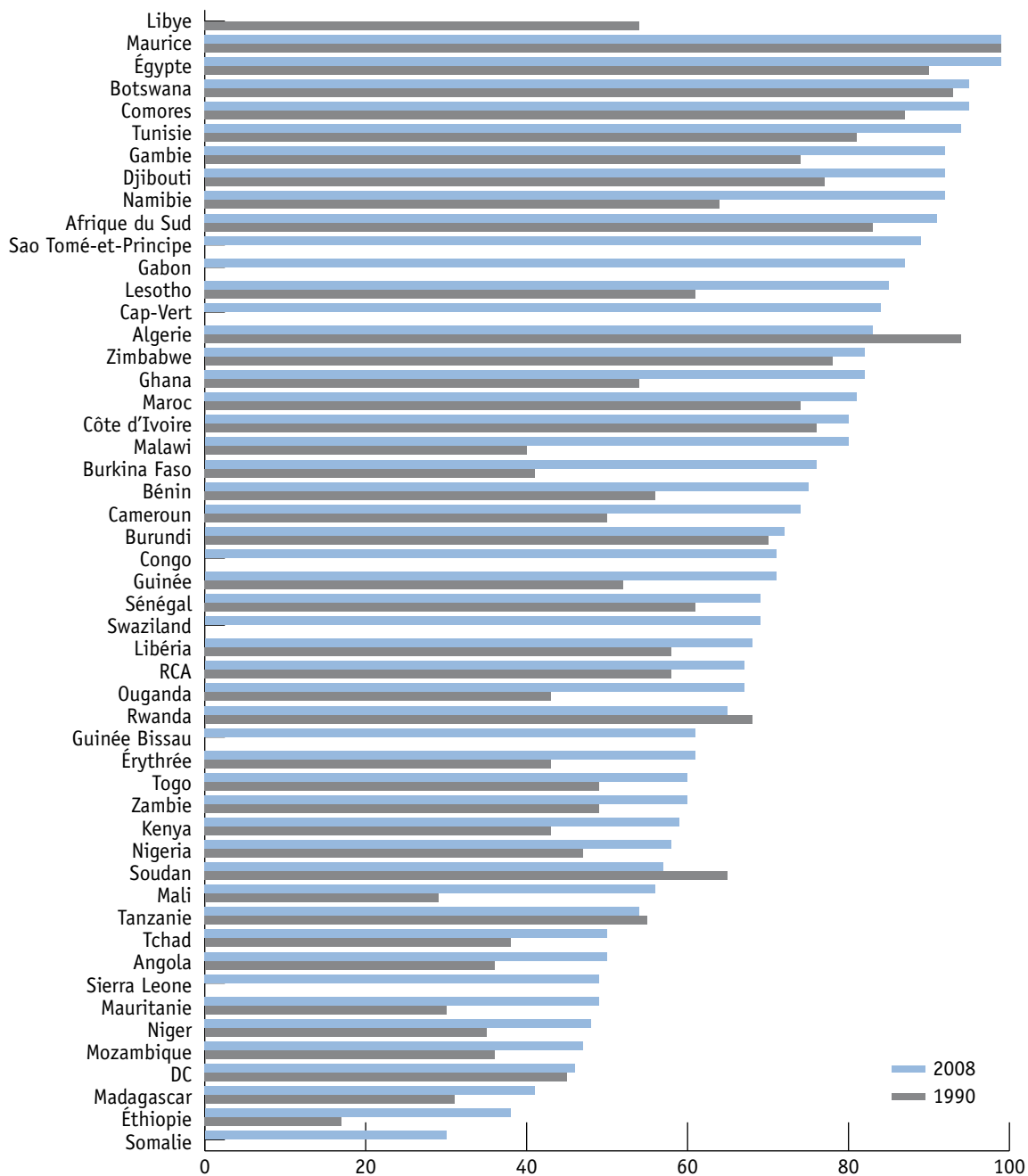
Couverture rurale - approvisionnement en eau amélioré

Le nombre de pays bénéficiant d'un taux de couverture égal ou supérieur à 80 pour cent en matière de sources d'eau améliorées en milieu rural est passé de 6 pays en 1990 (Algérie, Botswana, Comores, Égypte, Guinée équatoriale et Maurice) à 10 pays en 2008 (Botswana, Cap-Vert, Comores, Égypte, Gambie, Lesotho, Maurice, Namibie, Sao Tomé-et-Principe et Tunisie). Quant aux pays affichant un taux de couverture inférieur à 50 pour cent en zone rurale, leur nombre a diminué de 26 pays en 1990 à 17 pays en 2008. De fortes disparités ont été enregistrées au niveau de cet indicateur, qui varie de 9 pour cent dans le cas de la Somalie à 99 pour cent dans le cas de Maurice (*Figure 48*).

Indicateur 7.9 : Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

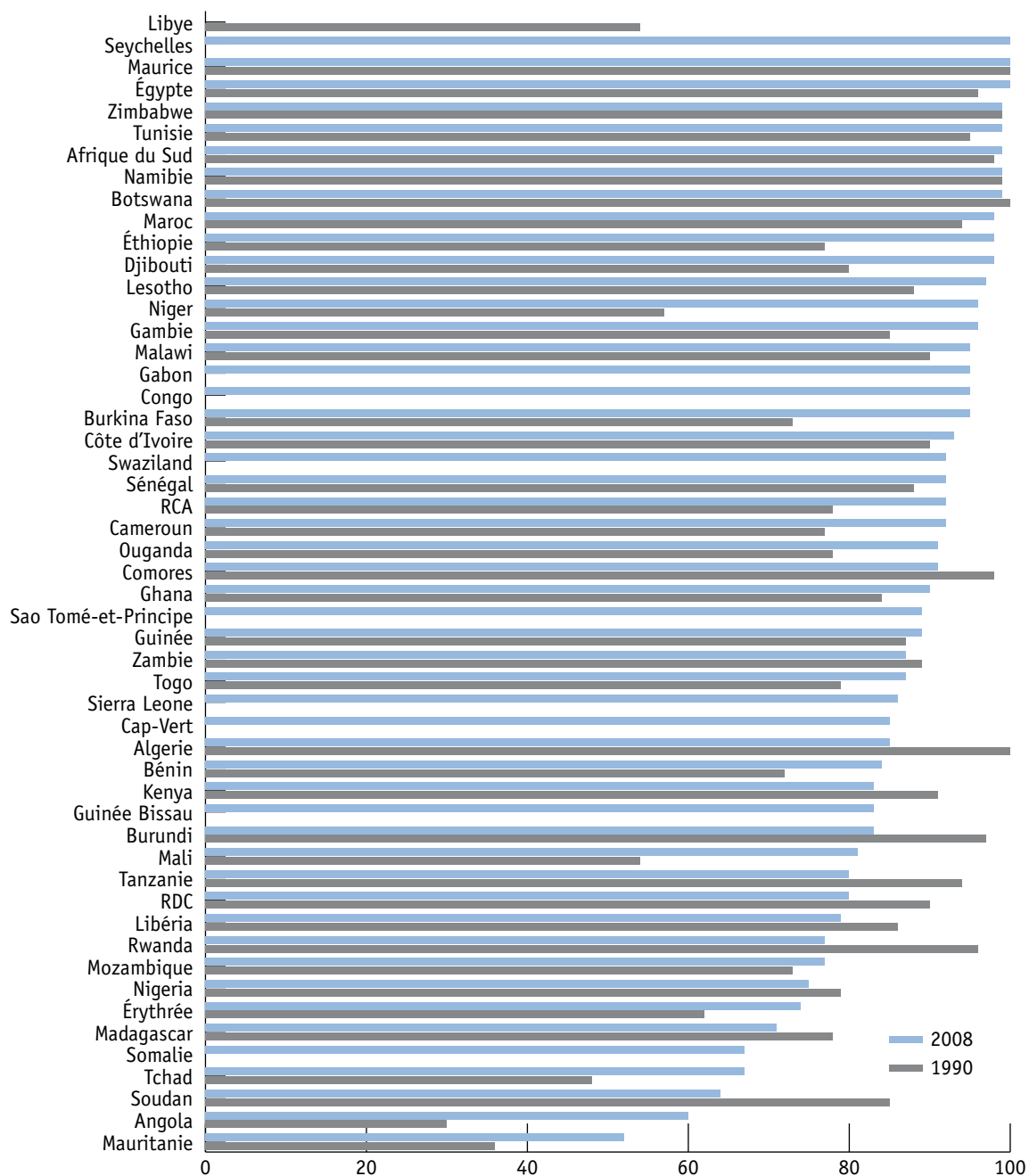
L'utilisation d'infrastructures d'assainissement améliorées en Afrique est généralement faible, atteignant tout juste 41 pour cent en 2008. Étant donné que ce taux était de 36 pour cent en 1990, la progression au niveau de cet indicateur n'a été que de 5 pour cent en 20 ans. Les deux principales contraintes qui entravent le déploiement à large échelle d'installations sanitaires améliorées tiennent au coût élevé des infrastructures nécessaires et au faible rendement des investissements pour le secteur privé. Cette dernière considération

Figure 46 : Progrès en matière d'accès à des sources d'eau améliorées en zones urbaine et rurale (en % de la population totale), 1990-2008



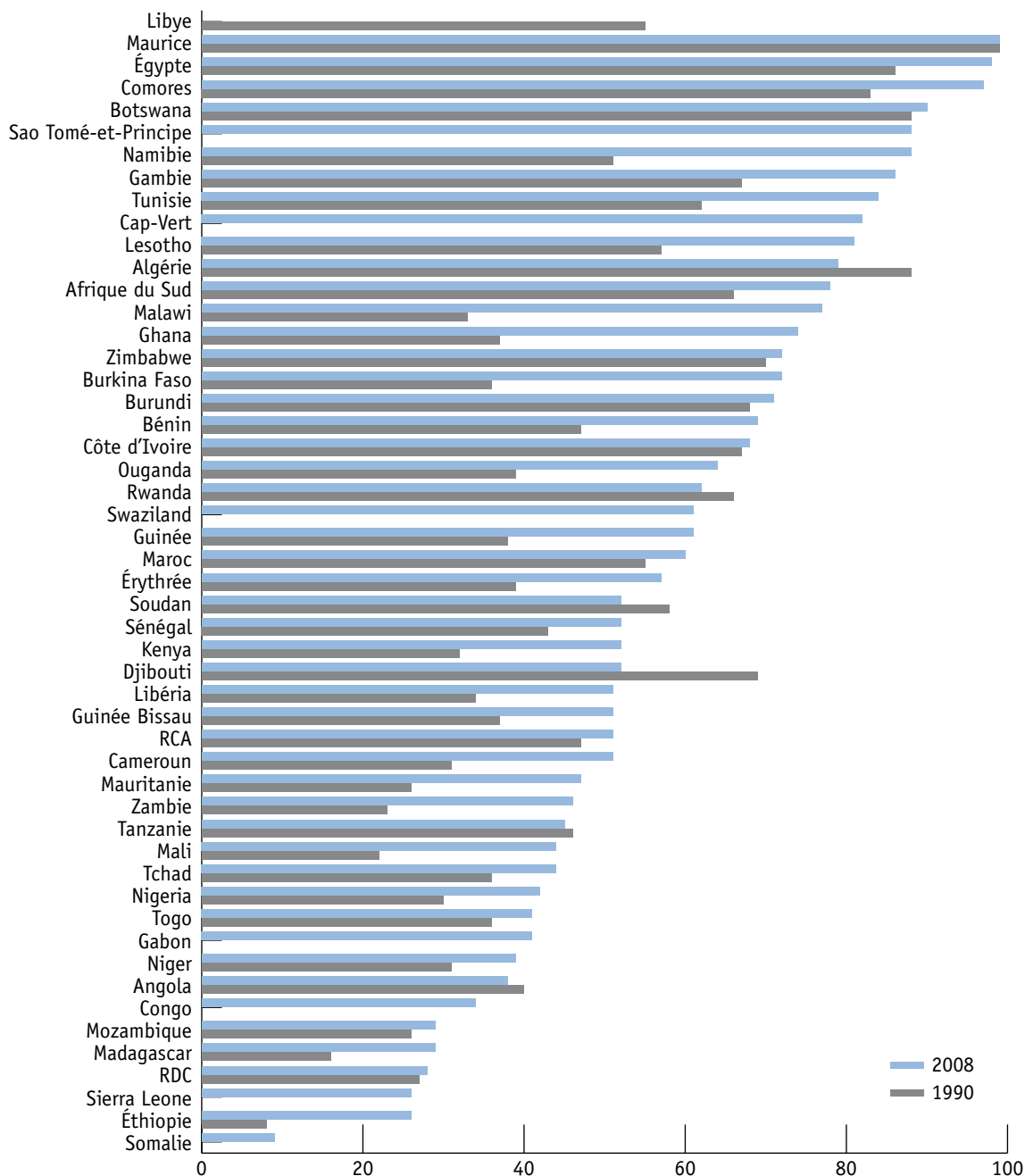
Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

Figure 47 : Progrès en matière d'accès à des sources d'eau améliorées en zone urbaine (en % de la population urbaine), 1990 et 2008



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

Figure 48 : Progrès en matière d'accès à des sources d'eau améliorées en zone rurale (en % de la population rurale), 1990 et 2008



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en 2010).

explique en partie la rareté des partenariats public-privé dans le secteur de l'assainissement. On estime qu'en 2006, 242 millions de personnes bénéficiaient d'installations sanitaires améliorées en Afrique. Pour augmenter la proportion de ces usagers à 66 pour cent de la population africaine (cible 7.C), il faudrait étendre l'accès à de telles infrastructures à 370 millions de personnes supplémentaires.

De fortes disparités existent entre zones urbaine et rural pour ce qui est de l'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées. En milieu urbain, la proportion des habitants utilisant des installations sanitaires améliorées était de 58 pour cent en 1990. Elle a légèrement régressé à 56 pour cent en 2008. Cette baisse est probablement imputable à la forte proportion des habitants vivant dans des taudis et à la croissance démographique galopante dans les zones urbaines. L'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées a continué d'être plus faible dans les zones rurales, en comparaison avec les zones urbaines. Cependant, le rythme des progrès en milieu rural était plus soutenu, passant de 26 pour cent en 1990 à 32 pour cent en 2008 (*Tableau 10*). Quant au pourcentage de la population rurale utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées, elle allait de 3 pour cent (Togo) à 96 pour cent (Libye) (*Figure 50*). En milieu urbain, elle variait entre 15 pour cent (Madagascar) et 98 pour cent (Algérie) (*Figure 51*).

Dans l'ensemble, la plupart des pays (33 pays sur les 43 pour lesquels des données étaient disponibles) ont enregistré des améliorations, à des degrés divers, dans l'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées. Quatre pays seulement (Djibouti, Lesotho, Nigeria et Togo) ont régressé

sur ce plan. Dans cinq autres pays (Cameroun, Libye, Maurice, Soudan et Tanzanie) la situation est restée inchangée par rapport aux niveaux de 1990 (*Figure 49*).

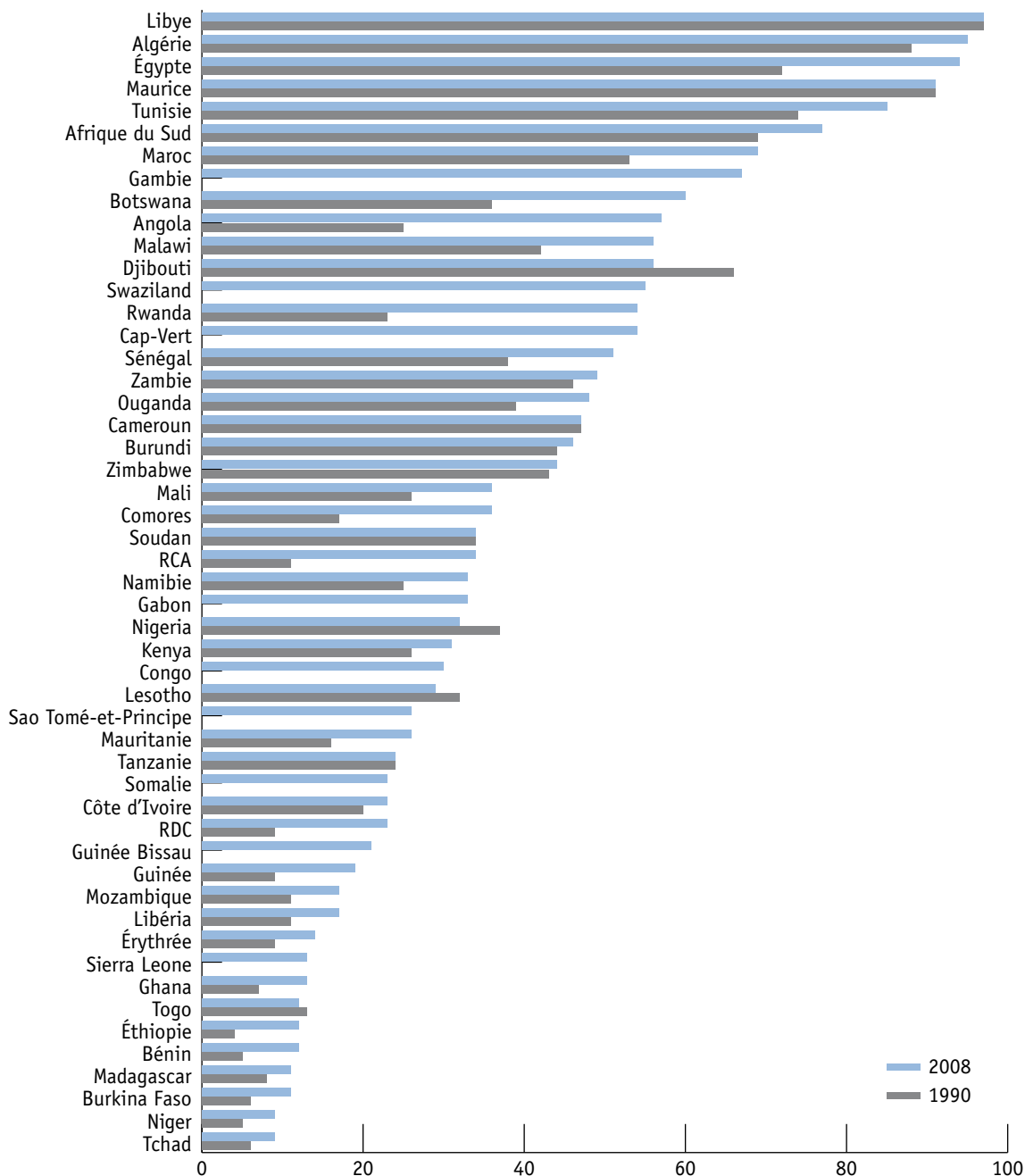
Tableau 10 : Proportion des populations urbaines et rurales utilisant des infrastructures d'assainissement sanitaires améliorées, 1990 et 2008 (%)

Population	1990	2008
Urbaine	58	56
Rurale	26	32
Total	36	41

Source : OECDE (2010).

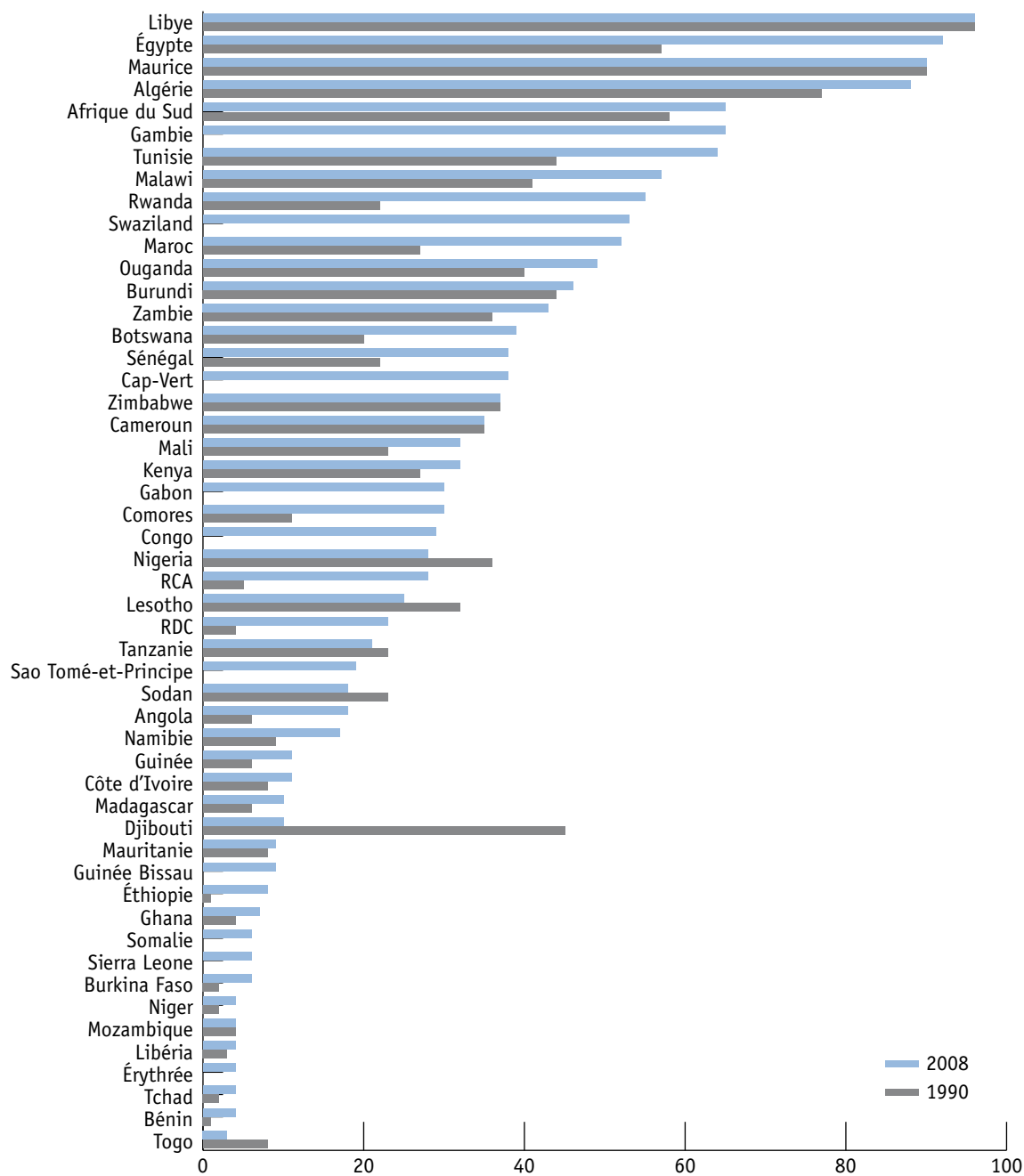
Toute discussion portant sur la lenteur des progrès en matière d'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées doit tenir compte de certaines considérations liées à l'équité sociale. En effet, selon une étude menée par la CEA (CEA, 2009b), parmi les 11 pays africains appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA), la Zambie, le Niger et le Rwanda, par exemple, ont enregistré un recul spectaculaire en termes d'égalité d'accès. Cette étude a démontré que les populations les plus riches ont accédé plus rapidement à des installations sanitaires améliorées, au détriment des pauvres. En revanche et sur une note plus positive, il a été établi que des pays comme l'Ouganda et le Malawi, qui ont intégré une politique de l'eau et de l'assainissement à leur Plan national de développement ou leur Stratégie pour la réduction de la pauvreté, ont progressé très nettement vers une couverture plus équitable en matière d'eau et d'assainissement.

Figure 49 : Progrès en matière d'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées en zones urbaine et rurale (en % de la population totale), 1990 et 2008 (%)



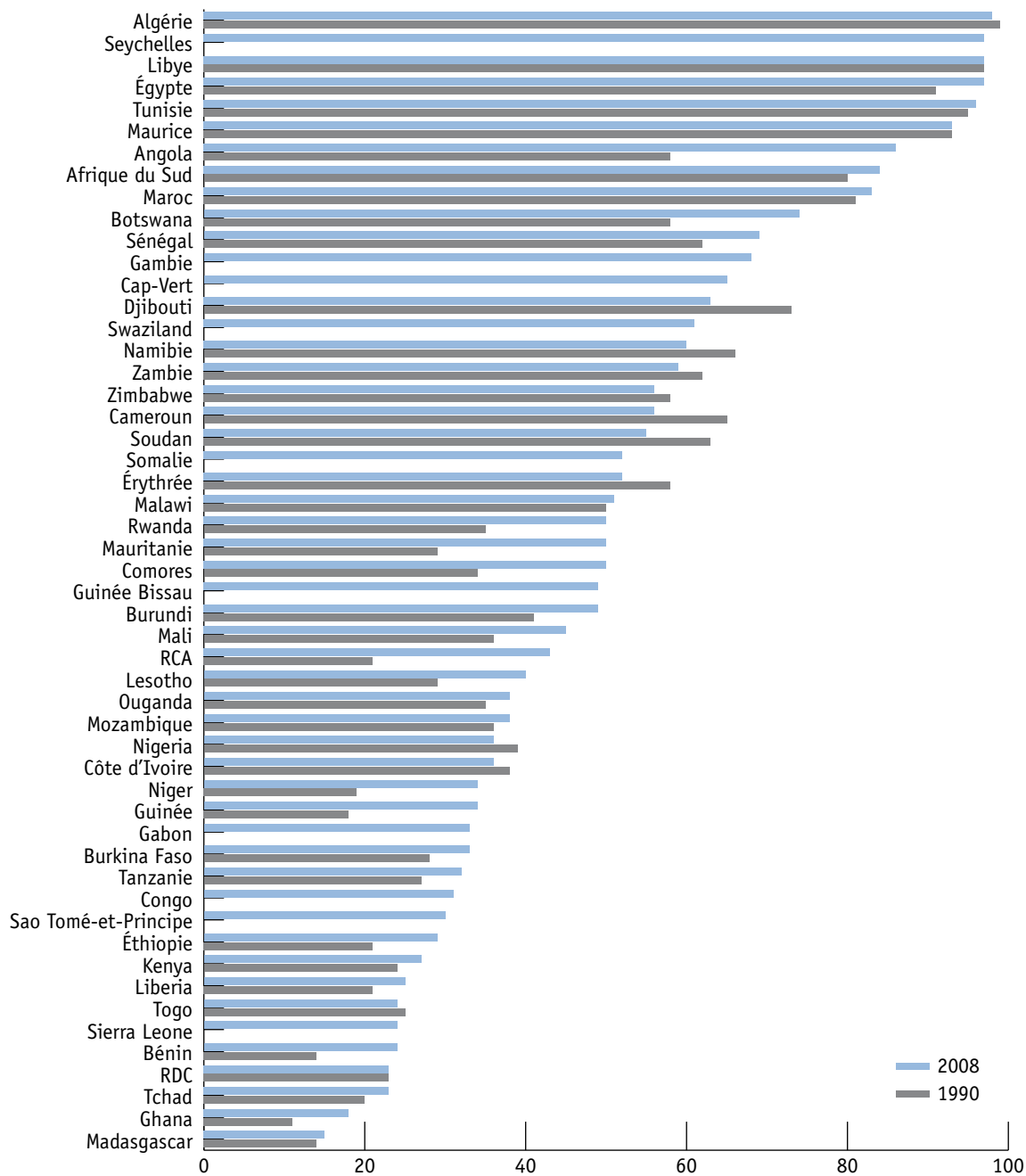
Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

Figure 50 : Progrès en matière d'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées en zone rurale (en % de la population rurale), 1990 et 2008



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

Figure 51 : Progrès en matière d'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées en zone urbaine (en % de la population urbaine), 1990 et 2008



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

Cible 7.D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10 : Proportion de citoyens vivant dans des taudis

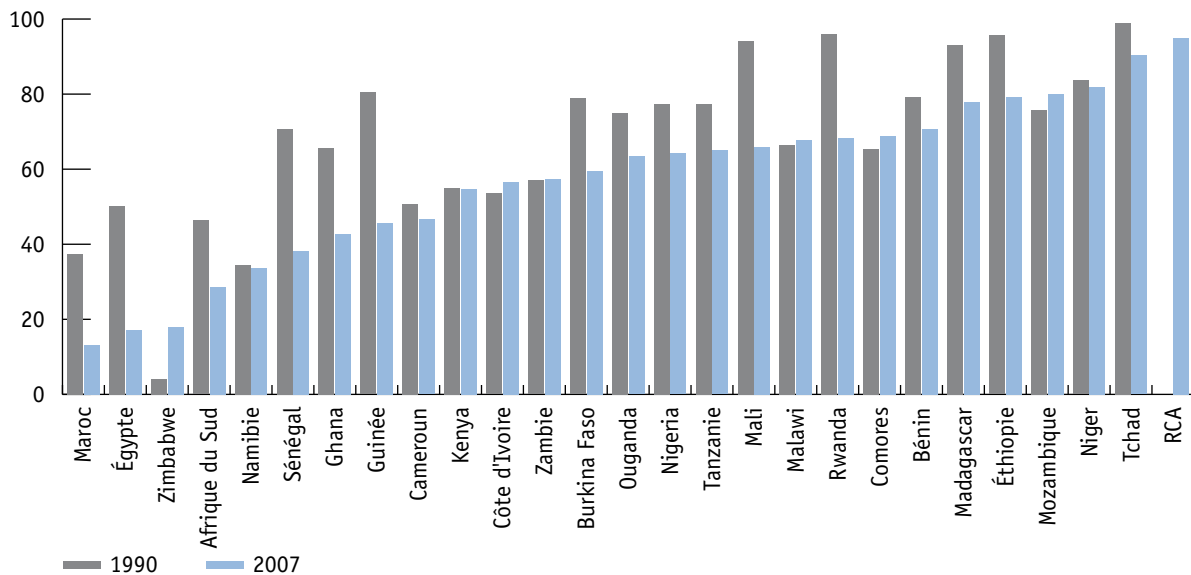
De tous les continents du monde, l'Afrique est celui qui compte le plus grand nombre d'habitants vivant dans des taudis, soit 211,3 millions d'individus qui représentent 75 pour cent de la population urbaine. En Afrique du Nord, 13,3 pour cent des citoyens vivent dans des taudis, mais dans le reste du continent, cette proportion est beaucoup plus élevée, se situant à 61,7 pour cent (ONU-Habitat, 2010). Pourtant, des progrès ont été accomplis au cours des dix dernières années et les 24 millions de personnes vivant dans des taudis ont vu leur vie s'améliorer grâce à des conditions de logement plus adaptées et à un accès accru à des services tels que l'eau et l'assainissement (voir les paragraphes précédents relatifs aux Indicateurs 7.8 et 7.9). Cependant, le nombre d'habitants de taudis en Afrique (hors Afrique du Nord) n'a baissé que de 5 pour cent pendant cette période. L'Afrique du Nord est la région qui affiche la meilleure progression à cet égard, puisqu'elle a réussi à améliorer les conditions de vie de 34,9 pour cent de ses habitants de taudis, soit de 8,7 millions de personnes (ONU-Habitat, 2010).

Au niveau des pays, la tendance montre que sur les 27 pays africains pour lesquels des données étaient disponibles à la fois pour 1990 et 2007, l'Égypte, le Sénégal, la Guinée, le Mali et le Rwanda ont réalisé la meilleure progression en parvenant à réduire le nombre d'habitants de taudis de plus de 25 pour cent pendant la période considérée. Cependant, aux Comores,

en Côte d'Ivoire, au Malawi, au Mozambique, en RCA, en Zambie et au Zimbabwe, la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis a augmenté entre 1990 et 2007. Dans un certain nombre de pays (Éthiopie, Madagascar, Mozambique, Niger, RCA et Tchad), ce pourcentage reste élevé (plus de 75 pour cent), tandis que dans des pays comme le Maroc ou l'Égypte, qui ont réalisé d'excellents progrès au niveau de cet indicateur, le taux est désormais à moins de 20 pour cent (Figure 52). La réduction de cette fracture dans la population urbaine au Maroc et en Égypte représente les deux tiers des progrès réalisés en Afrique du Nord.

L'urbanisation galopante en Afrique constitue l'un des principaux défis qui entravent l'amélioration des conditions de vie des habitants de taudis. Pour pallier cette situation, les pays africains doivent mettre en place des interventions fondées sur une double approche : (i) élaborer des politiques et des stratégies destinées à transformer les taudis et améliorer les conditions de vie de leurs habitants et (ii) prendre les mesures nécessaires pour empêcher la création de nouvelles implantations informelles. S'agissant de la seconde approche, les municipalités ont l'obligation d'adopter des politiques à long terme s'attaquant aux causes premières de l'existence des bidonvilles, telles que l'exode rural vers les villes. Dans les deux cas, il convient d'avoir une volonté politique ferme, des ressources financières accrues et un aménagement urbain stratégique intégrant des partenariats public-privé, afin de répondre aux besoins des pauvres (ONU-Habitat, 2010).

Figure 52 : Pourcentage de la population urbaine vivant dans des taudis (pays sélectionnés), 1990 et 2007



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT⁶⁵

La coopération internationale et les partenariats mondiaux jouent un rôle crucial dans la réalisation des OMD. L'aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique demeure très inférieure à l'engagement d'y consacrer 0,7 pour cent du PIB, souscrit par le Groupe des Huit (G8) au sommet de Gleneagles en 2005. Le G8 a réaffirmé sa volonté de renforcer les partenariats entre partenaires du développement et pays en développement. Par ailleurs, la nouvelle coopération Sud-Sud entre

les nations émergentes offre des perspectives de croissance et de développement qu'il convient d'exploiter pour la réalisation des OMD en Afrique.

On ne peut surestimer l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la réalisation de ces objectifs. L'Afrique est à la traîne par rapport à toutes les autres régions en matière d'utilisation des TIC. Les frais élevés associés à la connexion large bande en Afrique ont des conséquences directes sur le taux d'utilisation des TIC à l'échelle du continent. Par conséquent, il est primordial de s'attaquer à ce problème afin d'améliorer l'accès à ces technologies. Dans l'ensemble, les progrès vers la réalisation de l'Objectif 8 restent lents et il importe de renforcer les efforts en vue de tirer pleinement parti des avantages offerts par les partenariats mondiaux.

⁶⁵ Les données relatives à certains indicateurs de l'Objectif 8 n'ont pas été mises à jour depuis le *Rapport OMD 2010* et l'accent sera mis dans la présente édition sur les indicateurs de cet objectif ayant été mis à jour et pour lesquels des données sont désormais disponibles dans la plupart des pays.